



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure relative à la largeur de deux (2) terrains projetés d'une propriété située au 104, rue Élixa, Cacouna (Québec), G0L 1G0, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

1. Le 19 juin 2023, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme la largeur de deux terrains (lotissement projeté);
2. Plus spécifiquement, cette demande est rendue nécessaire puisque l' article 4.1.4 du *Règlement de lotissement* prévoit que la largeur minimale des terrains pour le projet envisagé doit être de 15,00 mètres chacun, alors qu'elle serait plutôt de 12,77 mètres chacun une fois le lotissement réalisé;
3. Le propriétaire de cet immeuble (demandeur) désire que le Conseil municipal lui accorde la permission de déroger aux normes prévues à l'article 4.1.4 du *Règlement de lotissement* pour mener à bien son projet de lotissement en vue de la construction d'un immeuble;
4. Conformément aux dispositions du *Règlement no 22-08 sur les dérogations mineures*, le Conseil avise la population de Cacouna qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 14 août 2023;
5. Toute personne intéressée par cette demande pourra être entendue lors de cette séance ou peut transmettre ses objections et/ou remarques par courriel au directeur général au fberube@cacouna.ca ou via un envoi postal au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0, et ce, avant 15h00 le 14 août 2023.

DONNÉ à Cacouna ce vingtième (20^e) jour du mois de juillet de l'an 2023.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 104, RUE
ÉLISA, CACOUNA**

Je, soussigné, M^e Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte avant du Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 20^e jour de juillet 2023 ainsi que sur le site web de la Municipalité de Cacouna (www.cacouna.ca).

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 20^e jour de juillet 2023.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier